

Le contrat AMADIA, nouvelle génération de contrat d'Assurance vie, est conçu pour répondre à l'essentiel des nouveaux besoins en épargne et retraite. Ce contrat permet de bénéficier d'un complément de revenus garantis à vie, susceptible d'être revalorisé en cas de hausse des marchés.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC AMADIA :

✓ Assurer dès aujourd'hui les revenus de demain

✓ Revalorisation annuelle «ROLL UP» de 3% jusqu'à la mise en place des revenus à la retraite.

✓ Profiter de la hausse des marchés financiers pour augmenter les revenus

LE CONTRAT

Outre les supports traditionnels des contrats d'Assurance vie, AMADIA se distingue par son option « revenus garantis ».

Celle-ci permet de percevoir des revenus réguliers à partir de 60 ou 65 ans. Chaque versement sur l'option garantit à vie un revenu minimum proportionnel à l'investissement. Jusqu'à la mise en place des revenus à la retraite, le revenu garanti bénéficie d'une revalorisation annuelle minimale de 3%. De plus, l'adhérent bénéficie d'un effet cliquet annuel qui permet de cristalliser la hausse du revenu garanti.

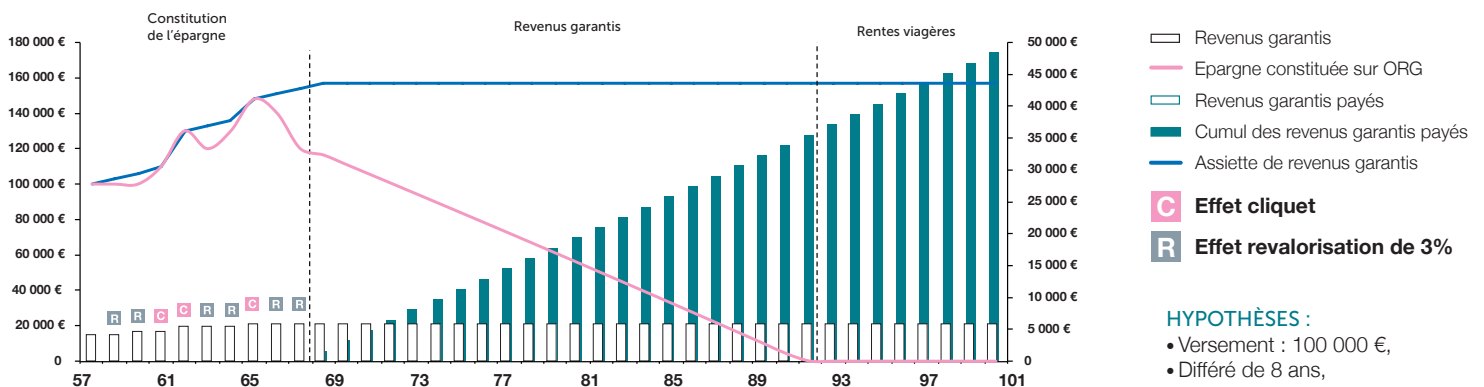
La Durée

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

Les Versements

Versement initial : 30 000€
Versements libres : 5 000€

ZOOM SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'OPTION « REVENUS GARANTIS »



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ce graphique est destiné à illustrer le mécanisme de l'option « revenus garantis ». Cette option AMADIA ne constitue pas une assurance sur les performances des fonds profilés.

HYPOTHÈSES :

- Versement : 100 000 €,
- Différé de 8 ans,
- Adhésion simple à 65 ans,
- Taux de revenu de 3,70%.

AMADIA S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DE L'ASSURANCE VIE

En cas de rachats :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de rachats de capitaux du contrat, sauf prélèvements sociaux sur les produits des fonds en euros lors de l'inscription en compte. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

En cas de décès :

Le contrat s'inscrit dans le cadre de la fiscalité de l'Assurance vie en vigueur à ce jour.

ISF :

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est la valeur de rachat du contrat au 1^{er} janvier (art. 885 F du CGI).

Rente viagère à titre onéreux :

- Au titre de l'IRPP, la rente est imposable sur une fraction de son montant, déterminée d'après l'âge du crédentier lors de l'entrée en jouissance de la rente.
- Au titre de l'ISF, la valeur de capitalisation de la rente viagère est à déclarer chaque année.

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

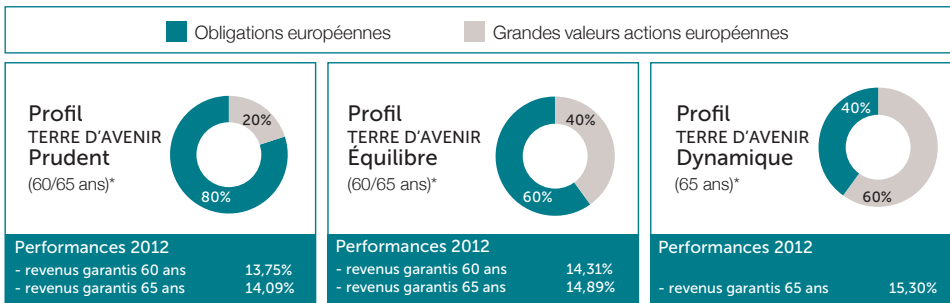
- + de 40 OPCVM choisis selon un processus de sélection très rigoureux, tenant compte de critères tant quantitatifs que qualitatifs
- 2 Actifs en euros : l'Actif général de LA MONDIALE et le Fonds EuroPatrimoine

OPTION « REVENUS GARANTIS »

3 profils de gestion, du plus sécurisé au plus dynamique.

Amadia propose 3 profils de gestion permettant à l'adhérent de choisir une exposition aux actions allant de 20% à 60% en fonction de sa sensibilité au risque.

Selon les profils, la proportion entre la poche obligataire et la poche actions est pondérée différemment : cette allocation permet de proposer des supports adaptés au profil de risque de chacun et en adéquation avec les marchés financiers :



* âge de déclenchement des revenus

Source : EuroPerformance - Six Telekurs

La gestion financière des fonds profilés.

L'examen de la performance des différents supports financiers montre que, malgré les crises, les actions se révèlent un placement performant sur le long terme.

Ainsi, pour un horizon de longue durée, qui correspond à celui de la retraite, la diversification des actifs offre un potentiel de croissance intéressant. Par ailleurs, le revenu étant garanti en euros, le choix de la zone géographique euro a été privilégié.

La gestion profilée d'AMADIA est composée de fonds indiciels. La gestion des fonds reproduit fidèlement les indices de référence qui leur sont assignés :

- Indice EuroMTS 7-10 ans Investment Grade pour les obligations,
- Indice DJ EuroStoxx50 pour les actions.

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- **Frais d'entrée :**
4,50% maximum
- **Frais de gestion du contrat :**
Gestion libre : 1%
Option « revenus garantis » : 0,96%
- **Frais de l'option « revenus garantis » :**
Maximum 2,50% l'an selon le profil choisi
- **Frais de sortie :**
Ni frais, ni indemnité de rachat
- **Frais d'arbitrages :**
 - Entre les UC et l'actif en euros : 1%
 - Au sein d'une option « revenus garantis » : aucuns frais sur les 12 premiers arbitrages de l'année, puis 50€ pour tout arbitrage supplémentaire
 - En sortie de l'option « revenus garantis » vers la gestion libre : 1,60%

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat **AMADIA**
Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr

DISTRIBUÉ PAR

NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : contact@nortia.fr - www.nortia.fr

Société de courtage d'assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 001 890
S.A.S. au capital de 2 000 000 euros - RCS Lille Métropole 398 621 102 000 43

ASSURÉ PAR

LA MONDIALE PARTENAIRE - Membre du Groupe AG2R LA MONDIALE
104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex 08

S.A. au capital de 73 413 150 euros - RCS Paris B 313 689 713
Entreprise régie par le Code des Assurances

■ GESTION LIBRE

ACTIFS EN EUROS

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

PERFORMANCES NETTES* :

* Taux net de frais de gestion hors prélèvements sociaux et fiscaux

(Actif général de LA MONDIALE)

+2,90% en 2012
+3,00% en 2011
+3,35% en 2010
+3,55% en 2009
+3,90% en 2008
+4,10% en 2007

(Fonds EuroPatrimoine)

+3,40% en 2012
+0,90% en 2011
+5,00% en 2010
+6,00% en 2009
+0,40% en 2008

■ OPTION REVENUS GARANTIS

Cette option est accessible pour les personnes âgées de 55 à 75 ans.

LE CLIQUET ANNUEL

L'effet cliquet est annuel.

Il permet de cristalliser la hausse du revenu garanti futur qui vous est donc définitivement acquise.

À chaque date anniversaire de l'option « revenus garantis », la performance du fonds choisi est constatée :

- Si elle est positive, le montant des revenus augmente en proportion identique,
- Si elle est négative, c'est le dernier revenu garanti qui est maintenu.

■ ROLL UP 3%

Jusqu'à la mise en place des revenus garantis, revalorisation minimale de 3% par an en intérêts simples.